

# Présentation

SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables

Juin 2024



# Présentation du contexte énergétique

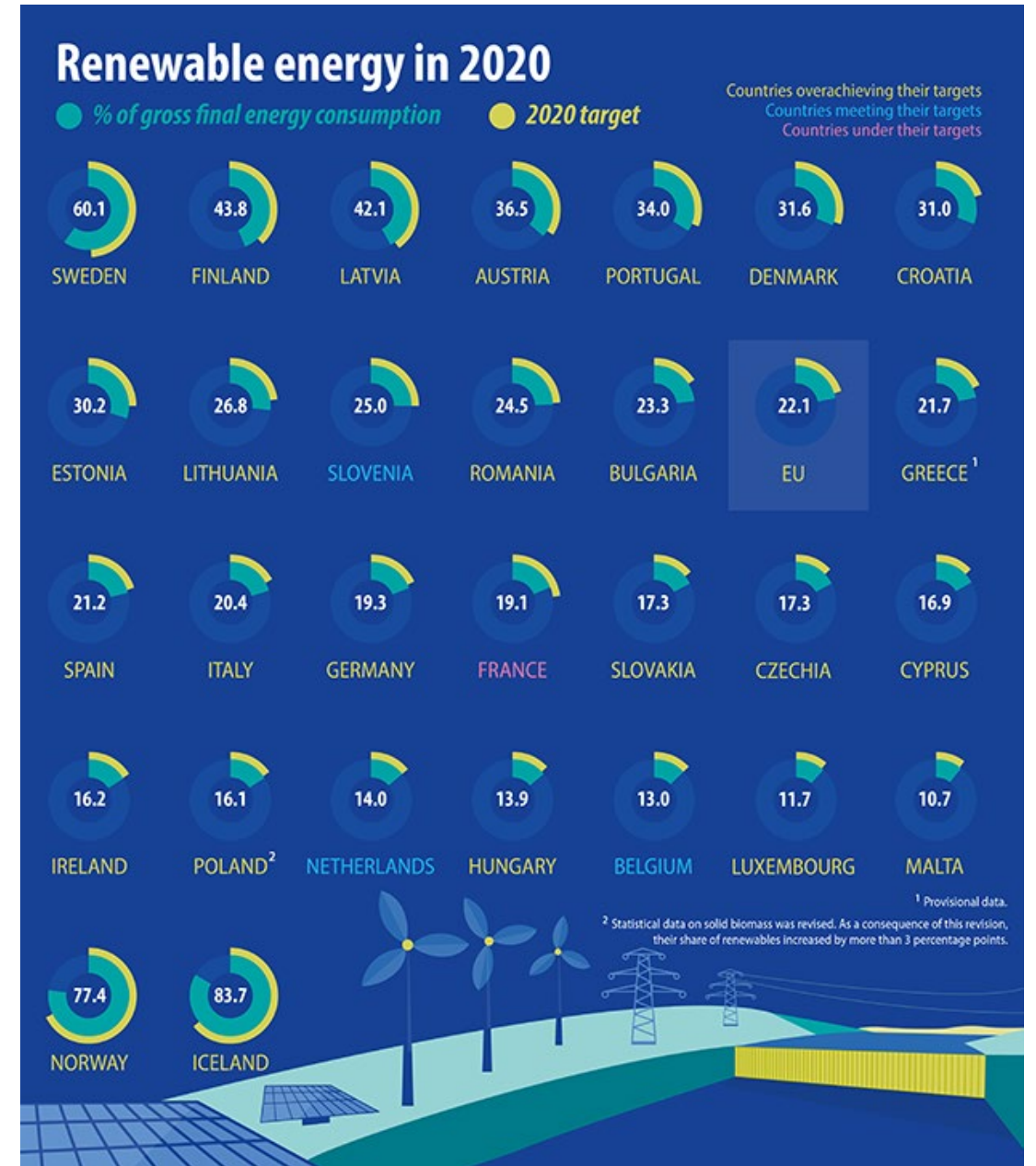


# Etat des lieux au niveau européen

Deux constats principaux fin 2020 :

- En France, la part des énergies renouvelables atteint 19,1 % de la consommation finale brute d'énergie (en dessous de la moyenne européenne située à 22,1 %)
- La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint ses objectifs

Source : Eurostat

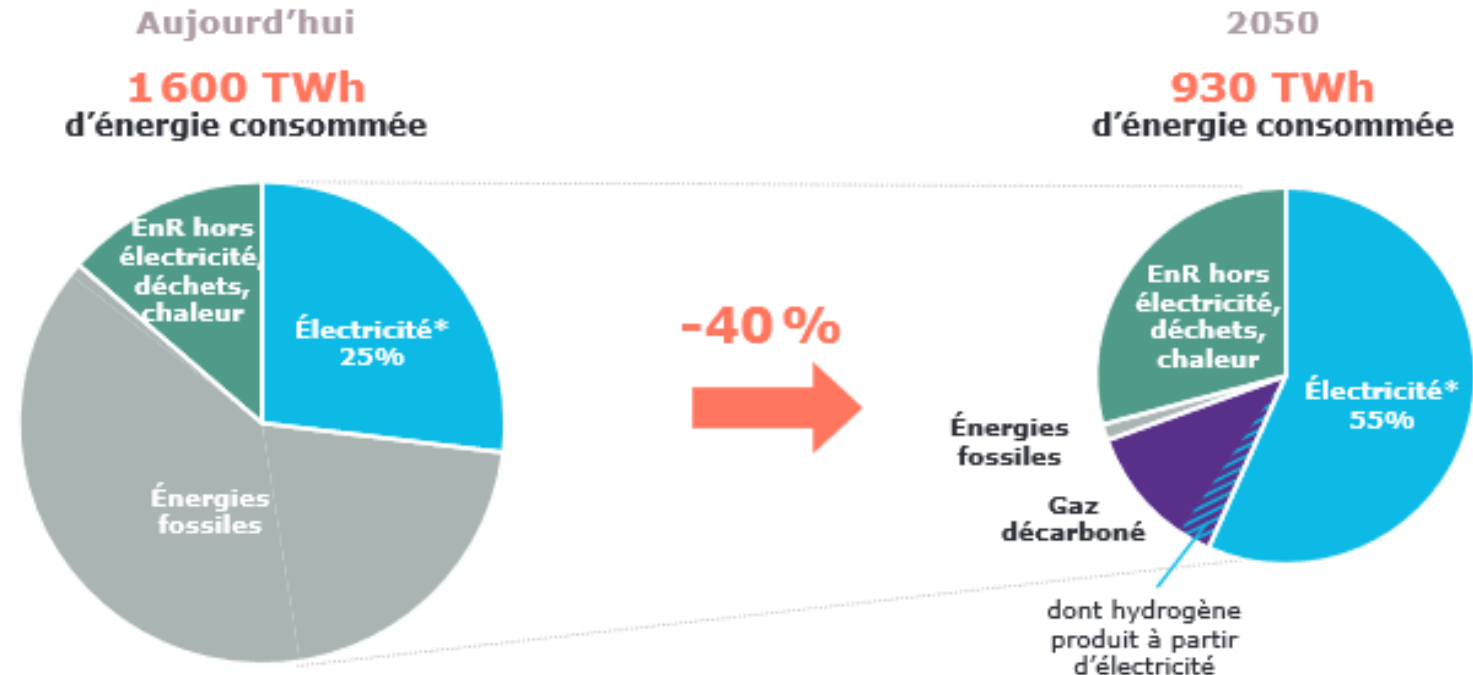


# Etat des lieux au niveau national

3 priorités fixées dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) :

- Sobriété énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Développement des énergies renouvelables

Consommation d'énergie finale en France et dans la SNBC



\* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)  
Consommation intérieure d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE = 645 TWh

Source : Futurs énergétiques 2050 - Principaux résultats – Octobre 2021 - RTE

# Etat des lieux au niveau national

La progression est réelle :

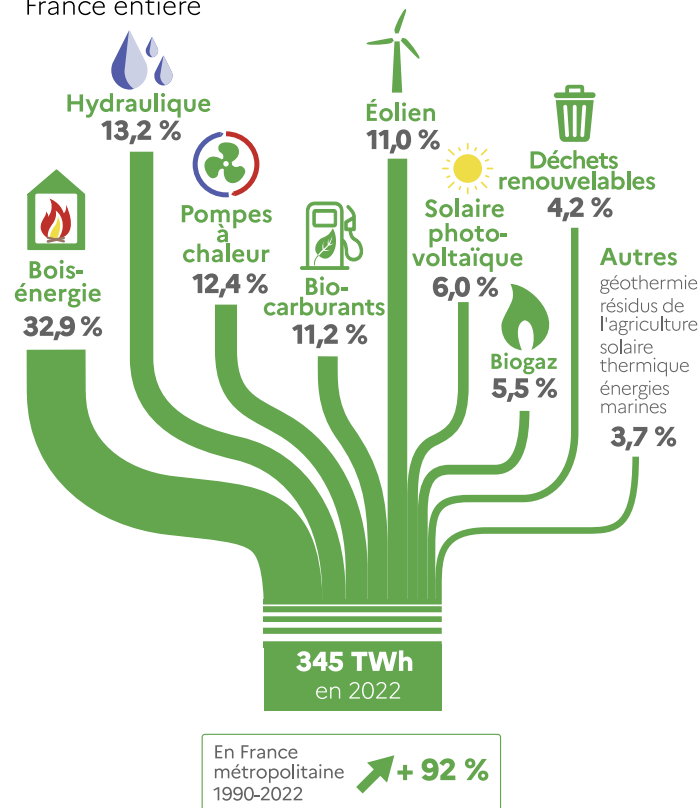
- +92 % de production d'énergies renouvelables entre 1990 et 2022
- +1,6% en deux ans (20,7 % en 2022 contre 19,1 % en 2020)

MAIS elle n'est pas suffisamment rapide (objectif 33% en 2030)

➤ **Besoin d'accélérer qui s'est traduit par la loi APER**

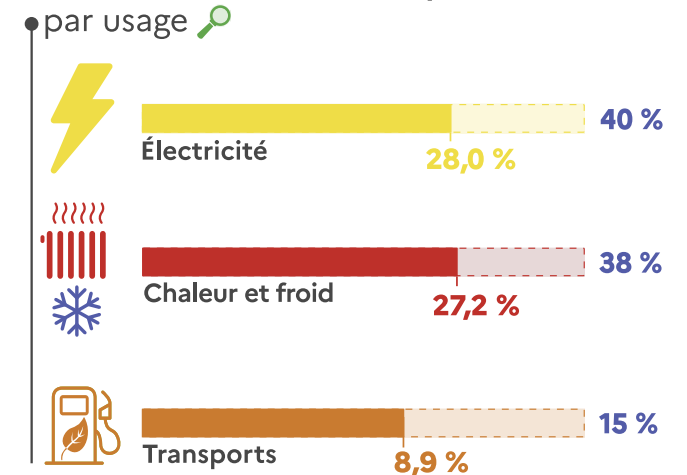
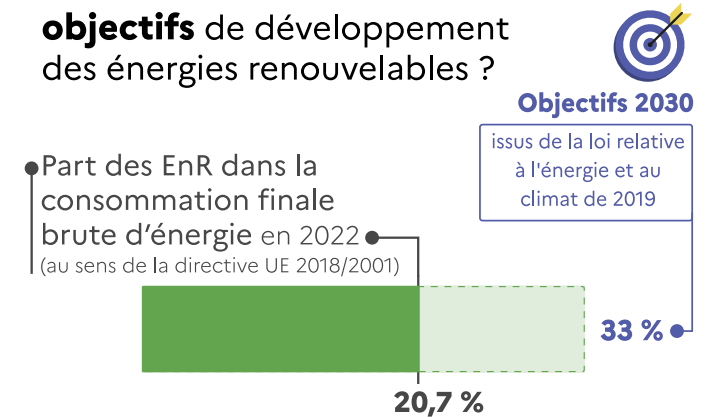
Source : Chiffres clés des énergies renouvelables - Édition 2023

**Les énergies renouvelables** dans notre consommation d'énergie primaire France entière



Source : calculs SDES

**Où en est la France dans ses objectifs** de développement des énergies renouvelables ?



Source : calculs SDES

# Etat des lieux au niveau régional et départemental

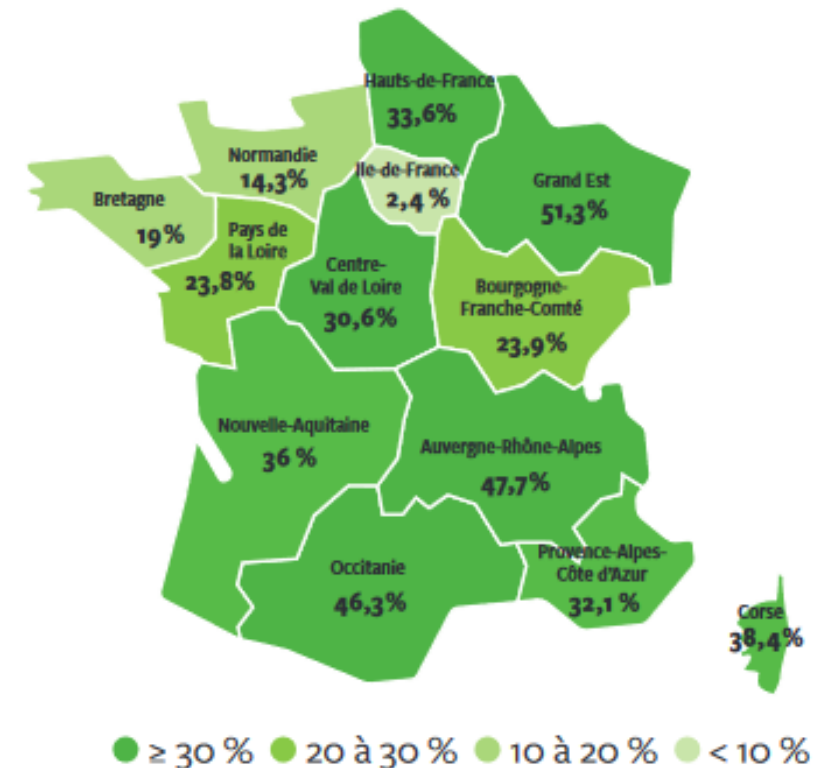
- A l'échelle de la région, seulement 23,9 % de l'électricité consommée provient d'une source de production renouvelable (contre 30,9 % à l'échelle nationale)

| Filière     | Puissance installée 2022 | Objectif 2030 | Objectif 2050 |
|-------------|--------------------------|---------------|---------------|
| Solaire     | 802 MW                   | 3800 MW       | 10800 MW      |
| Eolien      | 1147 MW                  | 2800 MW       | 4480 MW       |
| Hydraulique | 516 MW                   | 530 MW        | 550 MW        |

Source : Panorama des ENR à fin décembre 2023 – RTE et SRADET ICI 2050

- A l'échelle du département, seuls 6% environ de l'énergie totale consommée est issue d'une source production renouvelable (80% bois-énergie)

Couverture de la consommation par la production renouvelable en 2023



Source : Panorama des ENR à fin décembre 2023 - RTE



# Des zones d'accélération, et après ?

# Comment agir dans les ENR pour les collectivités ?

Les collectivités peuvent participer au développer des ENR en :

- Identifiant et planifiant les zones potentielles pour le développement de projet (but des ZAER)
- Développant ou en co-développant ou en permettant le développement de projets ENR
- Favorisant ou coordonnant les démarches d'animation et de concertation sur les projets
- Encourageant les ménages ou les entreprises à développer les ENR (simple communication ou versement de subventions)



# Définir le niveau d'implication de la collectivité



- Quelle place souhaite donner la collectivité aux différentes ENR ? Quel projet de territoire plus global envisage-t-on ?



- Quel positionnement en termes de gouvernance publique et citoyenne ?



- Quelle est la mobilisation autour d'un projet ?



- Quelle distribution et répartition des retombées ?

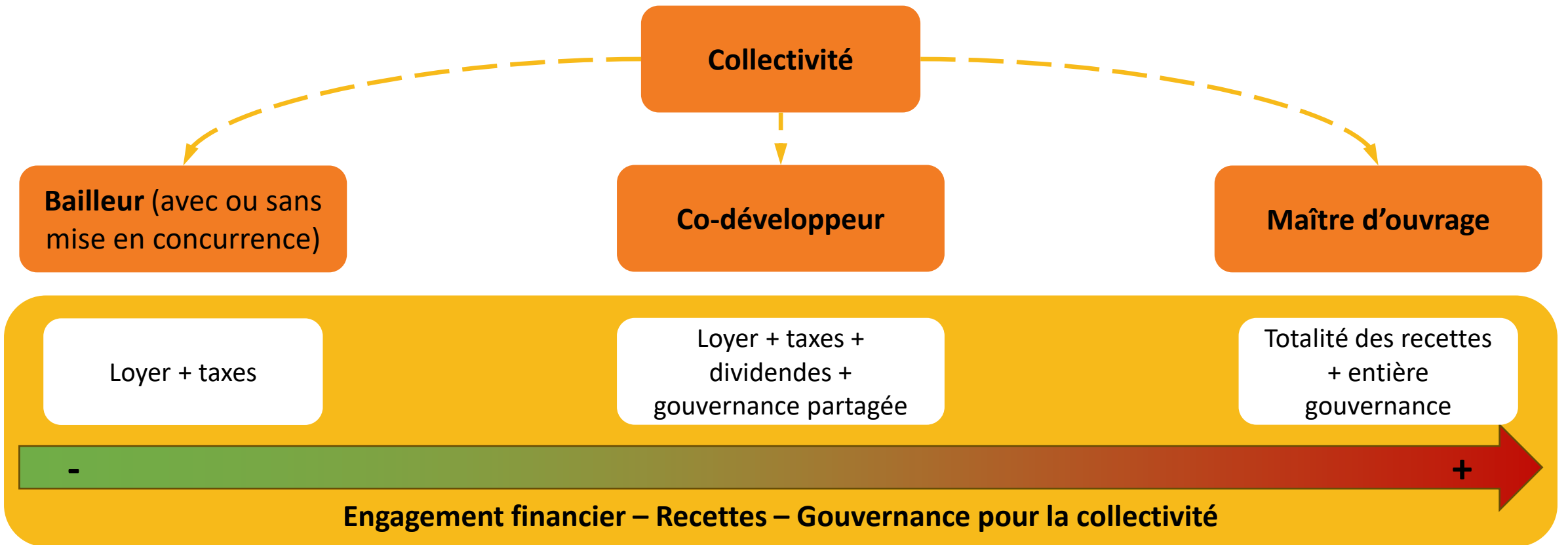


- Quelle implication en termes de financement du projet et des risques afférents est souhaitée pour la collectivité et les citoyens ?



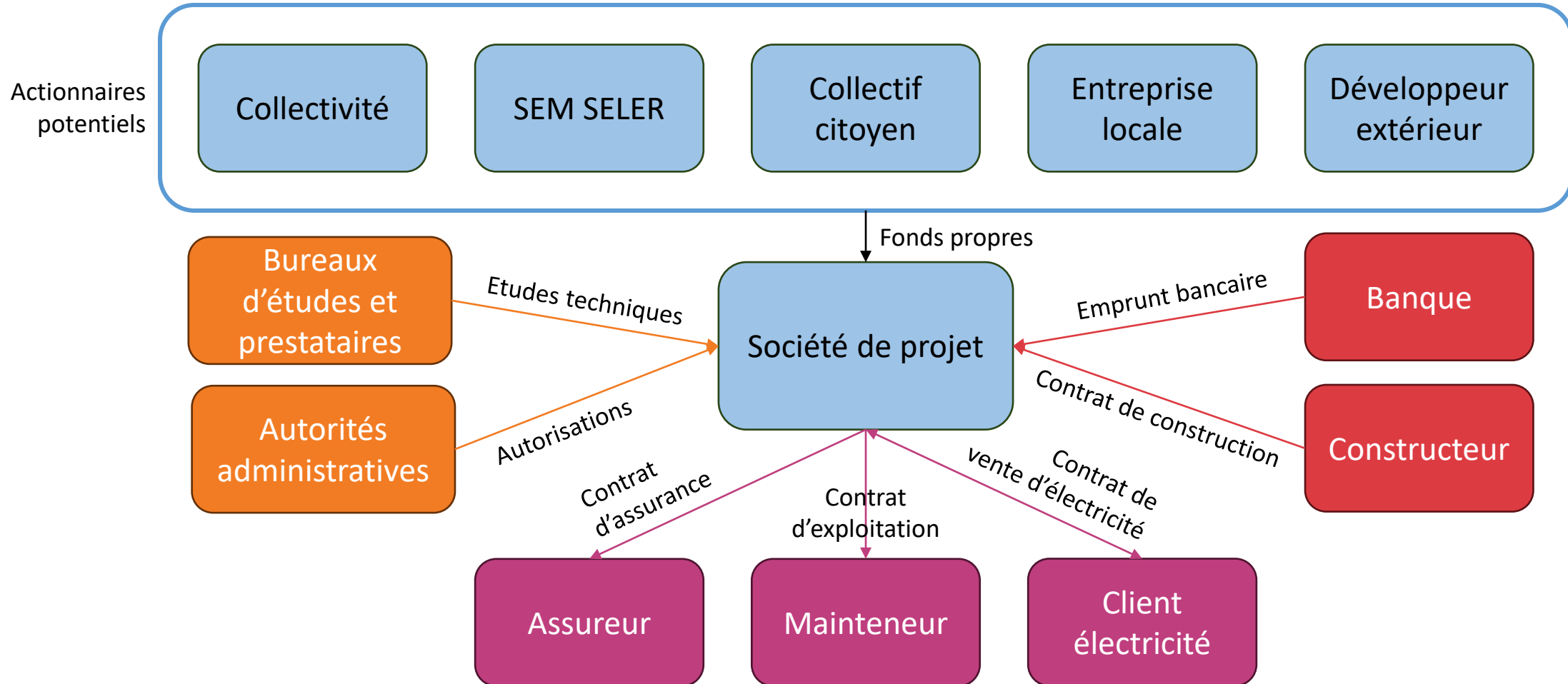
- Quelles sont les compétences internes de la collectivité pour permettre l'émergence et le pilotage du projet ?

# Différents niveaux d'implication possibles



Les retombées économiques pour le territoire sont au moins 2 fois supérieures lorsque la collectivité est impliquée dans la société de projet et la gouvernance – la prise de risque est également plus forte.

# Montage d'une société de projet

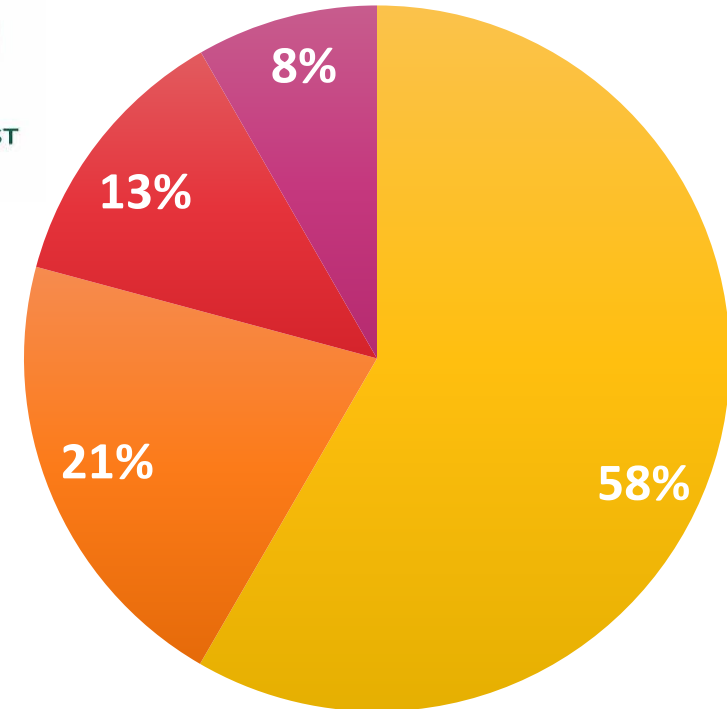




# Présentation de la SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables

# Qui sommes-nous ?

- Une société d'économie mixte, c'est-à-dire une société de droit privé présentant la particularité d'avoir un capital social partagé entre un actionnariat public majoritaire et un actionnariat privé minoritaire.



- Instituée avec un capital de 1 200 000 €, la SEM SELER compte 4 actionnaires

■ SYDESL ■ Caisse des dépôts ■ Crédit agricole Centre-Est ■ GEG ENeR



# Un outil territorial pour créer des sites de production ENR

- La transition énergétique est au cœur de la stratégie du SYDESL, cela s'est traduit par la création de la SEM en décembre 2022
- La SEM est dirigée par un conseil d'administration, constitué de 9 représentants, dont 5 sont des élus du territoire nommés par le SYDESL
- Jean SAINSON en est le Président





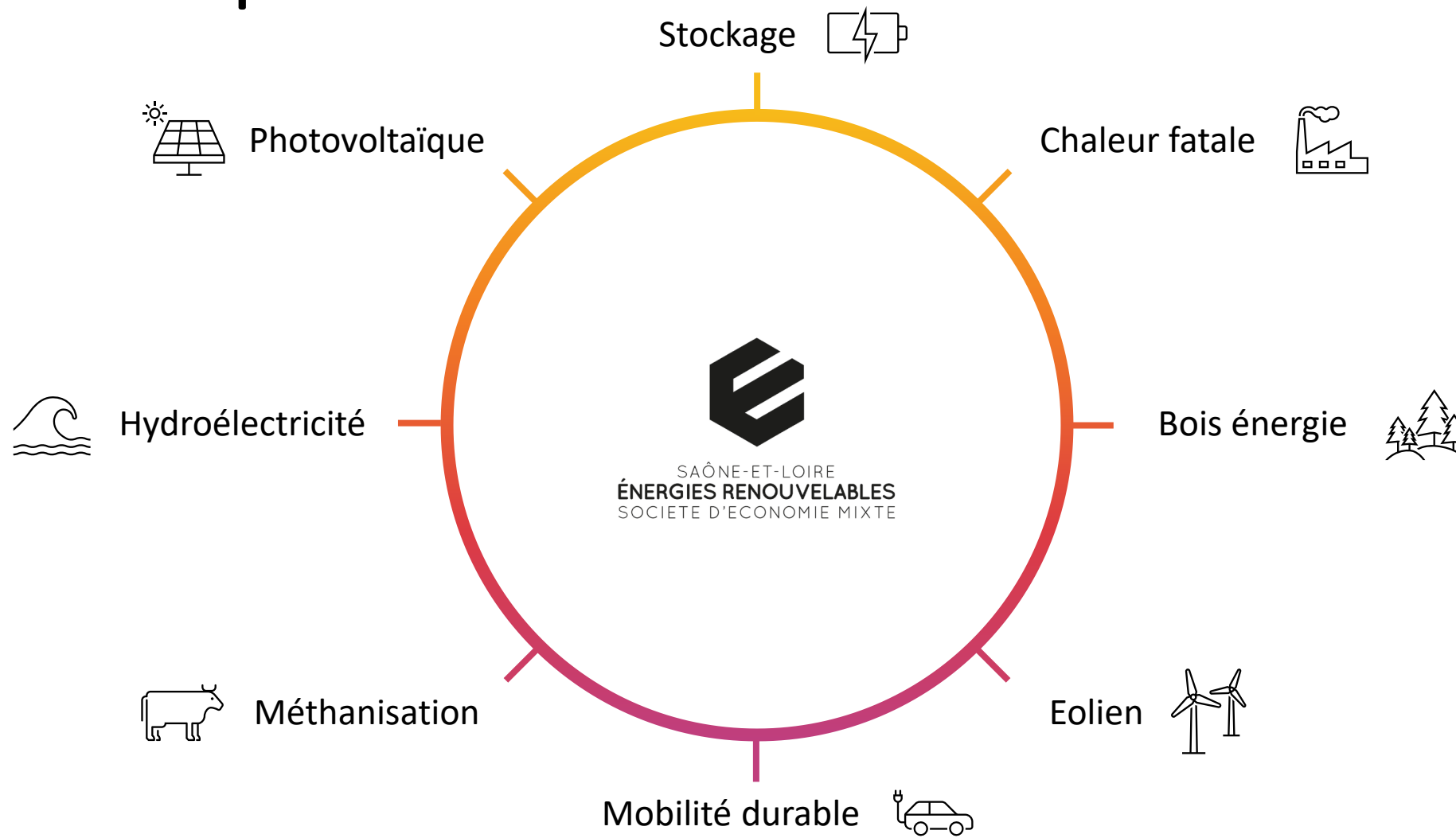
# Un outil opérationnel au service du territoire

La SEM a été créée afin de :

- Massifier le développement des projets d'énergie renouvelable en apportant de **l'ingénierie technique et financière** dès les phases de réflexion
- Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en **favorisant l'investissement local** dès que les projets le permettent et **les retombées économiques locales**
- Permettre aux communes, aux intercommunalités et aux citoyens **d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire**



# Notre champ d'action



# Notre savoir-faire

## Etudes et développement

- Analyse de faisabilité



- Pilotage des études



- Concertation



## Investissement et réalisation

- Financement



- Construction



- Raccordement

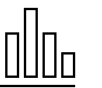


## Exploitation et maintenance

- Maintenance



- Suivi de production



- Animation locale





Merci de votre attention

Contact : [contact@seler.fr](mailto:contact@seler.fr)